

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 29 septembre 2025

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM , Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, MMES Monique ELISABETH, Luis PEDRO GOMES, Jean-Eric INACIO, Melvin GOMES, Julien RODRIGUES Stéphane PILLEMONT représentant la CDA

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Michel LOUVEL LOPES, Mme Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS CRITERIUMS

Les engagements pour les Critériums Départementaux sont en cours et le resteront jusqu'au mercredi 1er octobre.

VILLIERS LE MAHIEU AS

Le club demande la possibilité d'engager des équipes sur une seule année d'âge dans le Critérium Départemental par année d'âge.

La Commission vous informe que cette possibilité n'existera pas cette saison. Elle comprend la problématique, mais c'est une modification significative qui impacterait l'organisation actuelle de l'ensemble des clubs yvelinois. Néanmoins, elle a parfaitement conscience que c'est un sujet d'actualité et la Commission a d'ores et déjà prévu de le mettre dans ses travaux de réflexions pour le futur, et qu'elle teste actuellement sur les dispositifs Espoirs.

PLATEAUX U7-U9

Les plateaux du 04/10 sont disponibles en [cliquant ici](#).

PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

NEAUPHLE PONT. RC

Demande du club pour intégrer 4 équipes U6-U7 sur les plateaux du 04/10.

La Commission prend note et vous affecte sur le plateau d'YVELINS US à la place de BOUGIVAL FOOT.

PECQ US

Demande du club pour intégrer 4 équipes U6-U7 sur les plateaux du 04/10.

La Commission prend note et vous affecte sur le plateau de BOUGIVAL FOOT.

BOUGIVAL FOOT

Demande du club pour être affecté sur un autre plateau, car il n'est pas certain de pouvoir se déplacer jusqu'à YVELINES US.

La Commission prend note et vous rappelle que la géographie a été respectée (34 mn). Néanmoins il se trouve que PECQ US nous demande d'intégrer 4 équipes, par conséquent vous accueillerez un plateau avec le PECQ US.

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Les plateaux du 11/10 sont disponibles en [cliquant ici](#).

MAUREPAS AS

Demande du club pour intégrer 4 équipes U8-U9 sur les plateaux du 11/10.

La commission prend en compte votre demande.

NEAUPHLE PONT. RC

Demande du club pour avoir 4 équipes sur les plateaux du 11/10.

La Commission vous signale que vous aviez bien inscrit 2 équipes. La Commission prend en compte votre demande.

ANDRESY FC

Le club nous signale qu'il n'a que 3 équipes d'engagées et non 6 comme il l'a fait sur la plateforme d'engagement.

La Commission prend note.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles en sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site ou dans vos footclubs).

BOIS D'ARCY AS

Demande du club pour bénéficier d'une dérogation sur son encadrant.

La Commission laisse jusqu'à la prochaine date de certification afin de régulariser la situation.

CATEGORIE U10-U11

Pour consulter les prochaines journées du Challenge d'Automne : [Cliquez ici](#)

HOUILLES AC

Courrier du responsable de catégorie concernant l'affectation de ses équipes sur la journée du Challenge d'Automne du 4 octobre.

La Commission prend note et vous rappelle qu'il y a plusieurs paramètres à prendre en compte quand vous avez beaucoup d'équipes engagées (espoir, site d'accueil, redondance des journées et géographie), ce qui complexifie la création des plateaux.

La Commission a procédé à des modifications des plateaux, voici les clubs concernés :

CARRIERES GRESILLONS AS, HOUILLES SO, BONNIERES FRENEUSE FC, VERNEUIL ENT., AUBERGENVILLE FC.

CATEGORIE U12-U13

Pour consulter les prochaines journées du Challenge d'Automne : [Cliquez ici](#)

CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

Pour consulter tous les plateaux de la 1ère phase : [Cliquez ici](#)

CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

Pour consulter tous les plateaux de la 1ère phase : [Cliquez ici](#)

ST ARNOULT FC

Demande du club pour intégrer le Critérium Espoirs U12 en phase 2.

La Commission prend note mais ne peut pas vous intégrer car le format de la saison est complet ,par ailleurs on vous invite à certifier votre éducateur en vue d'une candidature la saison prochaine.

SARTROUVILLE ES du 20/09 à VILLENES

La Commission prend note des explications fournies par le club de VILLENES ORGEVAL FC, comme quoi les clubs adverses ont été prévenus du changement d'horaire par sms. Seul le club de SARTROUVILLE ES ne s'est pas présenté pour 12h30.

La Commission ne peut que constater que la procédure réglementaire n'a pas été respectée. En effet, pour qu'un changement d'horaire soit valide, il faut que tous les clubs aient été prévenus via l'adresse officielle du club, avec copie District.

Concernant les dérogations annuelles, celles-ci ne sont pas encore effectives (la Commission n'a rien publié à ce sujet), car elle le fera au moment des Critériums à partir du mois de novembre où la diffusion des informations est bien plus claire (rencontres sur FMI, footclubs, etc). Sur les formats plateaux, que ce soit la phase 1 des Espoirs, les Challenges d'Automne ou le Festival à venir, les dérogations annuelles ne sont pas effectives et l'horaire officiel de 16h00 s'applique. Pour modifier l'horaire il faut donc le faire plateau par plateau.

Par conséquent, la Commission décide de sanctionner le club de VILLENES ORGEVAL FC pour non respect de la procédure de changement d'horaire.

La rencontre VILLENES / SARTROUVILLE qui était prévue est donnée perdue par pénalité au club de VILLENES ORGEVAL FC (-1 pt 0 but, pour en attribuer le gain à SARTROUVILLE ES, 3 pts, 0 but).

Concernant la rencontre PLAISIROIS / SARTROUVILLE qui n'a pu se jouer, la Commission décide match à jouer le mercredi 8 octobre à 18h30 sur les installations de VILLENES ORGEVAL FC, arbitrage de la rencontre par un licencié du club de VILLENES.

Amende : 20€ à VILLENES ORGEVAL FC - Non respect de la procédure de changement d'horaire.

Modifications horaires des plateaux du 04/10

RAMBOUILLET FC : 12h30. Demande validée.